

Septembre 2017

Mon village dans mon assiette



Le huit octobre 2017, les équipes participant au concours de pâtisserie amateur **MON VILLAGE DANS MON ASSIETTE** seront connues !

Il n'est pas trop tard pour porter haut les couleurs de votre village, faire honneur à vos producteurs locaux et monter votre équipe pour rejoindre le défi !

SOMMAIRE

- Page 1 :**
Mon village dans mon assiette
- Page 2 :**
Le réseau de partenaires
- Page 3 :**
SACEM / SACD : rappels
- Page 4 :**
Tous à l'Usine !

Des lots alléchants

- L'or Q'Idée, à Pontoise : le restaurant de **Naoëlle D'Hainaut**, vainqueur de l'édition Top Chef 2013.
- Le Clos du Pétilon, à Théméricourt : dirigé par **Fanny Lecordier**, titulaire de la marque Parc Naturel Régional du Vexin Français, privilégie les produits du terroir français frais et de saison.
- La sucrerie, à Us : **Eric Dupont**, membre de la confrérie des rôtisseurs et titulaire lui aussi de la marque Parc Naturel Régional du Vexin Français.
- La pétille, à Magny en Vexin : Orchestrée par **Pauline**, l'équipe de La Pétille met en avant des produits frais et locaux avec une cuisine traditionnelle et gourmande. Le partage et la découverte sont associés au plaisir d'être assis à table, et déguster mets, vins et paroles...

Les quatre premières équipes auront également le plaisir de confectionner des macarons chez Eric BERNIER, l'artisan chocolaté à Puiseux, lors d'un atelier de trois heures consacré à cette petite pâtisserie à la mode.

Sans oublier les paniers garnis qui récompenseront les autres participants.

Un jury d'amoureux du goût

Francis LOIGET : *le pâtissier des présidents*, qui a servi les desserts à la table présidentielle pendant 42 ans, de Charles de Gaulle à Jacques Chirac.

Eric BERNIER : *l'artisan chocolaté*, qui produit chocolat, gâteaux et glaces dans son laboratoire en plein milieu des champs, à la vue de ses visiteurs.

Jacques VALADON : *la référence pontoisienne*.

Christine CORDIER : *la pédagogue*, enseignante au Lycée professionnel de Chars et élue locale de Us.

Ils viendront épauler et apporter leur savoir à un jury constitué d'élus locaux, de bénévoles

Lettre d'information apériodique au service du Mouvement Rural du Val d'Oise.

Directeur de publication :
Laurent DUFOUR

17 rue d'Hardeville - 95420 NUCOURT

Tel : 01 34 67 45 29

Mail : fdfr95@fdfr95.asso.fr

Site web : www.fdfd95.asso.fr

Facebook : Fédération Départementale des Foyers Ruraux 95

Une opération soutenue par :



Fédération départementale

foyers ruraux du Val d'Oise

Association sans buts lucratifs - Affiliée à la Confédération Nationale des Foyers Ruraux

Vexin Tonic



Offre aux adhérents :

Accès au plateau de musculation et cardio-training pour 40€ par mois sans droits d'entrée.

Accès cross-training pour 50€ par mois sans droits d'entrée.

Offres non remboursables et non cumulables.

Seugy Offset Service



Offre pour les associations : Des prix serrés pour les associations affiliées.

Offre de prix sur l'impression N&B ou quadrichromie de vos tracts et affiches, accessible à toutes les associations affiliées à la FDFR/95 pour la saison 2017/2018, sur présentation de votre attestation d'affiliation.

Théâtre de l'Usine



Offre aux adhérents : Sur présentation d'une carte d'adhésion en cours de validité, le Théâtre de l'Usine vous offre vos places à moitié prix sur tous ses spectacles.

Musée de la Nacre



Offre aux adhérents : Le Musée de la Nacre et de la Tableterie, s'engage à accorder aux clients détenteurs de la Carte d'adhésion au Foyer Rural en cours de validité, et sur présentation de celle-ci, une entrée gratuite pour une entrée achetée pour la visite du Musée de la Nacre et de la Tableterie. Cette réduction est valable pour le détenteur de cette carte et son conjoint. Les enfants et les étudiants bénéficient déjà d'un tarif réduit. Offre valable en dehors des périodes de promotion (novembre à mars).

Leclerc Sport et Loisirs - Franconville



Offre aux adhérents : L'enseigne spécialiste de l'équipement de sports et loisirs propose à tous nos adhérents titulaires d'une carte Leclerc de bénéficier d'une réduction de 5% en remise nette, plus 15% supplémentaires reversés dans la semaine qui suit leur achat, en bon d'achat sur leur carte fidélité Leclerc à chaque passage en caisse (hors solde et promotions) sur présentation de la carte d'adhésion de la saison 2017/2018.

Retrouvez les enseignes partenaires de la FDFR/95 sur notre site internet :

<http://www.fdf95.asso.fr>, rubrique « PARTENAIRES »

SACEM / SACD : rappels

LES PRINCIPES DU DROIT D'AUTEUR

En France, l'auteur d'une œuvre « de l'esprit » est propriétaire de la partie « intellectuelle » de cette œuvre pendant toute sa vie et dans les 70 ans qui suivent son décès. Cela signifie que cet auteur, ou ses ayants-droits, disposent de droits qui s'exercent sur toute cette période.

Ils disposent d'un droit moral sur la propriété intellectuelle de l'œuvre. Ce droit leur donne tout pouvoir sur les décisions concernant la vie de l'œuvre : décision des conditions d'exploitation (droit de divulgation, droit de repentir...), respect de l'intégrité de l'œuvre, ...

Ils jouissent également d'un droit patrimonial qui leur confère la possibilité de retirer un bénéfice de l'exploitation de l'œuvre sous forme direct ou de produits dérivés. Cela concerne à la fois la représentation et la duplication de l'œuvre.

EXPLOITER UNE OEUVRE

Concrètement, ces droits impactent l'association très régulièrement. Voici quelques situations dans lesquelles la question doit se poser :

- Autorisation de monter une pièce de théâtre
- Diffusion d'un film / documentaire
- Diffusion d'une rencontre sportive
- Diffusion de musique d'ambiance / support à l'activité
- Photocopie de partitions / manuels / livres
- Utilisation de photos / dessins pour une affiche, un site web, une publication.

L'exploitation d'une œuvre commence à partir du moment où on sort de l'utilisation privée, entendue au sens le plus strict possible. Ainsi, le cercle des adhérents réunis dans une salle privée fermée au public n'est pas un cercle privé.

S'ACQUITTER DE SES DEVOIRS

A chaque fois que l'association exploite une œuvre, elle doit donc se poser la question de savoir si cette dernière est « libre de droits » ou non, et dans ce cas, s'assurer du consentement de l'auteur et lui verser une rémunération.

Pour simplifier les relations entre les auteurs et les exploitants, il existe une série d'organismes chargés de gérer et défendre les droits des auteurs. Celles qui concernent le plus fréquemment l'activité des Foyers Ruraux sont la SACEM (musique) et la SACD (théâtre).

PROCÉDURE

Ces déclarations sont réalisées sur support papier, par téléphone ou sur le site internet des organismes concernés.

La démarche doit se faire, en général, avant la manifestation. Des surprimes peuvent être demandées dans le cas contraire.

La SACEM propose des forfaits libérateurs qui facilitent la gestion des bals, concerts, repas avec musique et manifestations sonorisées.

TARIFS ADAPTÉS

En tant qu'association adhérente à la Confédération Nationale des Foyers Ruraux, chaque Foyer Rural bénéficie du tarif « Education populaire » de la SACEM et de la SACD à condition d'avoir respecté les procédures de déclaration. Pour cela, à chaque déclaration, n'oubliez pas de cocher la case « Adhérent à une fédération signataire d'un protocole d'accord » (pour la SACEM) ou « Troupe amateur fédérée » (pour la SACD) en indiquant la Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR) comme fédération d'affiliation, et non pas la FDFR/95.

Sur le web :

SACEM : <https://www.sacem.fr/>
SACD : <https://sacd.fr/>

VOIR AUSSI SUR NOTRE SITE INTERNET LES FICHES

- Association et droits d'auteurs
- Diffuser une œuvre théâtrale – SACD mode d'emploi
- Les forfaits SACEM



A l'Usine ou aux champs

Le théâtre de l'Usine renouvelle cette saison son partenariat avec les Foyers Ruraux du Val d'Oise en multipliant les occasions de rencontre puisque vous pourrez non seulement aller applaudir leurs spectacles au théâtre à Eragny sur Oise, mais aussi dans les petites salles du Vexin français pour une première « Saison Vexinoise ».



Présentation de la Saison Vexinoise
le 27 septembre à Aavernes à 20h30,
salle Joseph KESSEL, 39 grande rue

À partir de 14 ans
Durée 1h
Entrée Libre

L'UTILITÉ DE L'INUTILE

Nuccio Ordine / Olivier Hueber

Il n'est pas vrai - pas même en temps de crise - que seul ce qui est source de profit soit utile. Il existe dans les démocraties marchandes des savoirs réputés « inutiles » qui se révèlent en réalité d'une extraordinaire utilité. A travers les réflexions de grands philosophes et écrivains Nuccio Ordine nous montre comment l'obsession de posséder et le culte de l'utilité finissent par dessécher l'esprit, en mettant en péril les écoles et les universités, l'art et la créativité, ainsi que certaines valeurs fondamentales telles que la dignité humaine, l'amour et la vérité.

Septembre 2017

AVERNES

L'Utilité de l'inutile
Nuccio Ordine / Olivier Hueber

Octobre 2017

VIGNY

Le Mahabharata
Compagnie Katkatha Puppet Arts Trust

MARINES

Petites histoires sans paroles
Brice Coupey

La grammaire

Eugène Labiche / Hubert Jappelle

Opticirque

Cie Longshow

La leçon

Eugène Ionesco / Hubert Jappelle

Rouge

D'après Charles Perrault / Cie Les Illustres Enfants Juste

1 millimètre au dessus du sol

Cie Trafic de style

Concert de blues

Cie LD Le Duo

Novembre 2017

AVERNES

Poquelin, l'entretien exclusif
Hélène Guichard et Philippe Kieffer

Janvier 2018

AVERNES

La grammaire
Eugène Labiche / Hubert Jappelle

Février 2018

NEUILLY-EN-VEXIN

Mars 2018

AVERNES

Rouge
D'après Charles Perrault / Cie Les Illustres Enfants Juste

Le virage

Tankred Dorst / Geoffroy Guerrier

Avril 2018

CHAUSSY

Mai 2018

Lecture par *Hubert Jappelle*

Et d'autres spectacles à venir dans le Vexin à Santeuil, Bray-et-Lu, Frémainville... Bien sur, certains de ces spectacles, sont accessibles également à Eragny sur Oise, au Théâtre de l'Usine.

Informations sur theatredelusine.net

RESERVATIONS

01 30 37 01 11

billetterie@theatredelusine.net

